

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/19

Quelles solutions pour les écopoints de la Ville de Delémont ?

M. Laurent Crevoisier, PS

Le Conseil communal de Delémont est convaincu de la nécessité et de l'urgence de mettre en place des mesures visant à améliorer la gestion des déchets en général, non seulement au niveau des écopoints, objet de la question écrite, mais de façon globale sur les espaces publics et les points de collecte dotés de conteneurs notamment. Il convient cependant de distinguer les écopoints, place collectant plusieurs déchets triés (tels que celui du chemin des Bâts, du giratoire de la rue du Vieux-Château ou du Centre sportif) des places de collecte des déchets urbains et des déchets verts (dont la rue du 23-Juin citée dans la question écrite) qui ne sont pas des écopoints et qui ne sont pas toujours utilisés dans le but visé.

Les nombreux problèmes constatés régulièrement sur le terrain, liés au non-respect du programme et des principes d'élimination des déchets, posent des problèmes insolubles à ce jour. Les écopoints et les places collectrices pour les sacs taxés et le papier de certaines rues sont de plus en plus utilisés pour des dépôts de tous genres à n'importe quel moment de la semaine et se transforment en mini-déchèterie. Des encombrants, du fer, du sagex, des sacs divers non taxés et autres déchets s'amoncellent ainsi régulièrement à certains endroits. Le travail de la Voirie est devenu insupportable et les informations diffusées régulièrement par différents canaux ne changent rien à cette situation. Le Conseil communal constate par ailleurs une forte augmentation des incivilités dans ce domaine qui se traduisent notamment par une croissance du phénomène du littering (déchets déposés et lancés partout, y compris dans des lieux équipés de poubelles).

Une réorganisation complète de la gestion des déchets, avec une véritable stratégie d'information et de communication, est donc indispensable. Elle est à l'agenda depuis plusieurs années mais le manque de ressources humaines du Service UETP et l'attente de la finalisation du dossier de déchèterie régionale par le SEOD n'ont pas permis d'engager le processus de réorganisation des déchets qui passe par 3 projets concrets : une nouvelle déchèterie avec des adaptations des écopoints existants ou de nouveaux écopoints ; la mise en place de conteneurs semi-enterrés ; l'abandon de la place du compost des Prés-Roses lié au projet Biogaz de Courtemelon.

Le Conseil communal estime donc que l'on ne peut pas simplement considérer, comme cela est relevé dans la question écrite, que "plusieurs écopoints ne correspondent manifestement plus aux besoins des citoyennes et citoyens". Les problèmes constatés nécessitent une approche plus globale. Concernant les trois questions concrètes posées, le Conseil communal peut en résumé répondre dans le sens suivant :

- 1) Le Conseil communal est bien conscient de la situation actuelle qui devient insupportable.
- 2) Les solutions doivent être envisagées dans un plan d'actions global comprenant une déchèterie, des écopoints adaptés et des conteneurs semi-enterrés ; ce plan prendra plusieurs années pour une mise en œuvre complète.
- 3) La mise en place de mesures répressives est envisagée à court terme, afin de renforcer le contrôle par l'installation de caméras de vidéosurveillance et le recours à des agents de sécurité, comme cela a déjà été pratiqué par le passé.

Au sujet de ce dernier point, le Conseil communal est favorable à la motion no 1255 déposée récemment au Parlement jurassien visant à permettre "une simplification de la procédure d'amende d'ordre concernant le pouvoir répressif des communes". Il a déjà soutenu par le passé une démarche visant notamment à modifier les bases légales cantonales afin de permettre l'assermentation du personnel de la Voirie qui pourrait intervenir directement pour amender les contrevenants. Le Canton de Vaud a mis en place des bases légales en la matière qui permettent désormais aux communes d'agir de manière concrète, une solution pratiquée à Lausanne depuis plus d'une année et que Morges vient de décider de mettre en place récemment où six agents seront assermentés d'ici le début de l'été pour faire des contrôles actifs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger